



**RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2022**

**ABIONYX PHARMA**

Société anonyme au capital de 1 395 713.70 euros  
Siège social : 33-43 avenue Georges Pompidou – Bâtiment D, 31130 Balma  
481 637 718 RCS Toulouse

**Rapport financier semestriel**

**Semestre clos le 30 juin 2022**

(L 451-1-2 III du Code monétaire et financier

Article 222-4 et suivants du RG de l'AMF)

Le présent rapport financier semestriel porte sur le semestre clos le 30 juin 2022 et est établi conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et 222-4 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Il a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF. Il est notamment disponible sur le site de notre société [www.abionyx.com](http://www.abionyx.com)

**Sommaire**

- A.** Attestation du responsable
- B.** Rapport semestriel d'activité
- C.** Comptes consolidés résumés du semestre écoulé présentés sous forme consolidée
- D.** Rapport des commissaires aux comptes

## Table des matières

<b>A. ATTESTATION DU RESPONSABLE</b>	<b>3</b>
<b>B. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE</b>	<b>4</b>
a. Faits marquants	4
b. Présentation générale	5
i) Présentation générale	5
ii) Chiffre d'affaires et produits opérationnels	5
iii) Coût des biens et services vendus	5
iv) Recherche et développement – Sous-traitance	6
v) Frais généraux et administratifs	6
vi) Charges et produits financiers	6
vii) Principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité	6
c. Comparaison des comptes des deux derniers exercices	7
i. Formation du résultat opérationnel et du résultat net	7
1. Chiffre d'affaires et produits opérationnels	7
2. Charges opérationnelles par fonction	7
3. Résultat financier	10
4. Impôt sur les sociétés	10
5. Résultat de base par action	11
ii. Analyse du bilan	11
1. Actifs non courants	11
2. Actifs courants	12
3. Capitaux propres	13
4. Passifs non courants	14
5. Passifs courants	14
<b>C. COMPTES CONSOLIDES RESUMES DU SEMESTRE ECOULE PRESENTES SOUS FORME CONSOLIDEE</b>	<b>16</b>
A INFORMATION SECTORIELLE RESUMEE	27
B. CHIFFRE D'AFFAIRES	27
C. FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX	29
D. FRAIS DE RECHERCHE	29
E. AUTRES PRODUITS ET CHARGES	30
F. RESULTAT FINANCIER	30
G. RESULTAT PAR ACTION	30

<b>H.</b>	<b>ECART ACQUISITION</b>	<b>31</b>
<b>I.</b>	<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>31</b>
<b>J.</b>	<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>33</b>
<b>K.</b>	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>35</b>
<b>L.</b>	<b>PROVISION</b>	<b>35</b>
<b>M.</b>	<b>AVANTAGES AU PERSONNEL</b>	<b>36</b>
<b>N.</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>36</b>
<b>O.</b>	<b>DETTES DE LOCATION</b>	<b>37</b>
<b>P.</b>	<b>DETTES COURANTES</b>	<b>37</b>
<b>Q.</b>	<b>SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS PUBLICS</b>	<b>38</b>
<b>R.</b>	<b>EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>38</b>
<b>S.</b>	<b>PARTIES LIEES</b>	<b>39</b>
<b>T.</b>	<b>OBLIGATIONS CONTRACTUELLES – PASSIF EVENTUEL ET REMUNERATION CONDITIONNELLE</b>	<b>39</b>
<b>U.</b>	<b>PAIEMENT EN ACTIONS</b>	<b>40</b>
<b>V.</b>	<b>LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES</b>	<b>50</b>
<b>D.</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>51</b>

## A. ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 4 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 29 septembre 2022

Monsieur Cyrille Tupin

Directeur Général

## **B. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE**

### **Description des éléments majeurs de l'activité**

#### **a. Faits marquants**

##### **Les principaux facteurs ayant eu une incidence sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022**

En date du 3 janvier 2022, ABIONYX Pharma a reçu une Autorisation d'Accès Compassionnel par l'ANSM pour sa bio-HDL (CER-001) dans la COVID-19.

En date du 24 mars 2022, ABIONYX Pharma a annoncé des résultats cliniques positifs pour CER-001 dans le traitement de la COVID-19, publiés dans la revue Biomedecines, démontrant que CER-001 limite les effets de l'inflammation :

- Amélioration du transport inverse du cholestérol ;
- Réduction des marqueurs inflammatoires et des cytokines ;
- Une option de traitement pour les patients atteints de la COVID-19.

En date du 29 mars 2022, ABIONYX Pharma a annoncé que la Food and Drug Administration (FDA) a accordé la désignation de médicament orphelin (ODD) au CER-001 pour le traitement du déficit en LCAT, dans la dysfonction rénale et/ou la maladie ophtalmologique :

- L'obtention de la désignation de médicament orphelin fait suite à l'obtention de résultats positifs dans deux cas d'utilisation compassionnelle ;
- Les données publiées issues des cas d'utilisation compassionnelle ont démontré pour la première fois que le traitement par la bio-HDL peut réduire les dépôts lipidiques dans les reins, ralentir le déclin de la fonction rénale tout en éliminant le besoin de dialyse, remodeler de manière bénéfique les lipoprotéines et atténuer la déficience visuelle due aux dépôts lipidiques cornéens ;
- La désignation de médicament orphelin ouvre une nouvelle stratégie pour le développement clinique de la bio-HDL dans les maladies rénales et ophtalmologiques aux États-Unis.

En date du 7 avril 2022, ABIONYX Pharma a annoncé des résultats intermédiaires positifs dans l'essai clinique de phase 2a évaluant CER-001 dans le traitement des patients atteints de septicémie à haut risque de développer une lésion rénale aiguë :

- Inversion rapide de de la cascade cytokinique chez les patients septiques ;
- Amélioration rapide des biomarqueurs de l'inflammation, y compris de la leucocytose, par rapport au traitement standard ;
- Aucun effet secondaire grave lié au traitement.

##### **Conflit Russo-Ukrainien**

Le conflit Russo-Ukrainien n'a pas d'impact sur l'activité du Groupe, à ce jour.

##### **Evènement postérieur à la clôture semestrielle**

Il n'y a pas d'événements significatifs postérieurs à la clôture.

## **b. Présentation générale**

### **i) Présentation générale**

---

Abionyx Pharma est une société anonyme de droit français dont le siège social est établi 33-43 avenue Georges Pompidou – Bâtiment D – 31130 Balma France. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 481 637 718. La société est constituée sous le régime des sociétés anonymes à Conseil d'Administration.

ABIONYX Pharma est une société biotech de nouvelle génération qui entend contribuer à la santé grâce à des thérapies innovantes dans des indications sans traitement efficace ou existant, même les plus rares. Grâce à ses partenaires chercheurs, médecins, producteurs de biomédicaments et actionnaires, la société innove quotidiennement pour proposer des médicaments pour le traitement des maladies rénales et ophtalmologiques, ou de nouveaux vecteurs HDL utilisés pour la délivrance ciblée de médicaments.

Depuis sa création en 2005, la Société a été financée par :

- des augmentations de capital
- des remboursements reçus au titre du crédit impôt recherche
- des avances remboursables accordées par Bpifrance (ex-Oséo)
- des produits financiers issus des placements des comptes à terme.

En date du 3 décembre 2021, le groupe a acquis la société Iris Pharma Holding et de sa filiale Iris Pharma l'un des leaders spécialisés dans la recherche préclinique et clinique sous contrat dans le domaine de l'ophtalmologie (CRO – Contract Research Organization).

Par mesure de simplification, les comptes d'Iris Pharma Holding et de sa filiale Iris Pharma ont été intégrés dans les comptes consolidés d'Abionyx en date du 1er décembre 2021. Les mouvements intervenus entre le 1er décembre et le 3 décembre 2021 ne sont pas significatifs.

Les titres Iris Pharma holding apportés à ABIONYX Pharma ont été valorisés pour un montant global de 5 000 000 euros.

Le Groupe réalise ses activités à Toulouse (France), à Nice (France) et à Ann Arbor (Etats Unis). Le siège social est basé à Balma.

Les éléments financiers sont issus des comptes consolidés résumés du Groupe qui comprennent ABIONYX PHARMA SA (société mère – France), Iris Pharma Holding et sa filiale Iris Pharma (filiales détenues à 100% - France) et Cerenis Therapeutics Inc. (filiale détenue à 100% - Etats-Unis).

### **ii) Chiffre d'affaires et produits opérationnels**

---

Au 30 juin 2022, le Groupe a comptabilisé un chiffre d'affaires de 2 630 K€ (27 K€ au 30 juin 2021).

### **iii) Coût des biens et services vendus**

---

Au 30 juin 2022, le Groupe a comptabilisé un montant de 2 538 K€ au titre des activités de la filiale Iris Pharma.

#### **iv) Recherche et développement – Sous-traitance**

---

Les frais de recherche se sont élevés à 704 K€ au 30 juin 2022.

Les frais de recherche comprennent principalement les éléments suivants :

- les frais de personnel incluant les coûts directs et indirects des salariés du Groupe en charge des travaux de recherche et de développement ;
- les dépenses de sous-traitance et de consultants. Ces frais comprennent les frais d'études, les frais de dépôts et de maintien des brevets et les honoraires des experts et les amortissements des immobilisations utilisées dans le cadre des activités de recherche ;
- le crédit d'impôt recherche qui est présenté en diminution des frais de recherche.

#### **v) Frais généraux et administratifs**

---

Les frais généraux et administratifs se sont élevés à 1 856 K€ au 30 juin 2022.

Les frais généraux et administratifs comprennent principalement les éléments suivants :

- les frais de personnel administratifs ;
- les honoraires d'avocats, d'audit et de conseils ;
- les frais de déplacements ;
- les frais relatifs aux locaux du siège et de la filiale Iris Pharma située à La Gaude (06).

#### **vi) Charges et produits financiers**

---

Le résultat financier ressort déficitaire de 95 K€ au 30 juin 2022

Le résultat financier est essentiellement composé des éléments suivants :

- les gains et les pertes réalisés sur le rachat d'action propres dans le cadre du contrat de liquidité ;
- les gains et les pertes observées sur le paiement des dettes fournisseurs en devises (principalement en USD et GBP) ;
- Les charges d'intérêts sur les emprunts auprès des établissements de crédit ;
- Les charges financières comptabilisées dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location ;
- les produits financiers liés aux placements de trésorerie sur des comptes à terme.

#### **vii) Principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité**

---

Les principaux facteurs ayant eu une incidence sur le semestre sont présentés ci-dessus dans la partie « Faits marquants ».

## **c. Comparaison des comptes des deux derniers exercices**

### **i. Formation du résultat opérationnel et du résultat net**

---

#### **1. Chiffre d'affaires et produits opérationnels**

Au cours de la période, la société a constaté un chiffre d'affaires de 2 630 K€.

Depuis la prise de contrôle d'Iris Pharma Holding et de sa filiale Iris Pharma en date du 3 décembre 2021, le Groupe réalise deux types de prestations :

- Activités Pré-Clinique ;
- Activités Clinique.

Les contrats signés avec les clients concernant les études pré-cliniques comportent plusieurs phases :

- Phase préliminaire : élaboration du « Study plan » et injection - création de la pathologie
- Phase d'étude ("in-life") .
- Phase finale : exploitation des résultats (livrés brut puis sous forme de rapport) ;
- et, à la demande du client, échantillons, transports des échantillons et histologie.

Les contrats signés avec les clients concernant les études cliniques comportent plusieurs phases :

- Phase de pré-étude ;
- Phase d'élaboration ;
- Phase de finalisation.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité Clinique, la société refacture à ses clients avec ou sans marge des prestations réalisées par des sous-traitants.

Au 30 juin 2022, le chiffre d'affaires par types de prestations est le suivant :

- Préclinique            1 891 K€
- Clinique                739 K€

#### **2. Charges opérationnelles par fonction**

ABIONYX PHARMA a choisi une présentation par fonction de son compte de résultat qui fournit une meilleure information financière.

Les charges opérationnelles comprennent le coût des biens et services vendus, les frais de recherche ainsi que les frais généraux et administratifs.

Le montant total des frais de personnel (hors paiements en actions) qui sont ventilés entre les différentes fonctions s'élève à 2 180 K€ au 30 juin 2022 et à 406 K€ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021. Cette variation s'explique par les effets de l'acquisition du Groupe Iris Pharma qui comprend au 30 juin 2022, 55 personnes.

**Les coûts des biens et services vendus** se répartissent de la manière suivante :

	30/06/2022 (K€)	30/06/2021 (K€)
Achats de matières et de marchandises	358	0
Salaires et charges sociales	1 170	0
Sous-traitance	541	0
Autres dépenses de production	206	0
Dotations aux amortissements et aux provisions	263	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 538</b>	<b>0</b>

Ces charges correspondent aux coûts supportés par Iris Pharma pour réaliser le chiffre d'affaires comptabilisé.

**Les frais de recherche** évoluent de la manière suivante entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021 :

	30/06/2022 (K€)	30/06/2021 (K€)
Frais de personnel	192	144
Paielements en actions	61	6
Frais de recherche (coût des études)	968	1 959
Autres dépenses de R&D	199	328
Crédit impôt recherche	(716)	(408)
<b>TOTAL</b>	<b>704</b>	<b>2 029</b>

Les frais de recherche se sont élevés à 704 K€ au 30 juin 2022 à comparer à 2 029 K€ au 30 juin 2021.

Cette diminution de 1 325 K€ est expliquée par :

- Une baisse de 991 K€ des frais de sous traitance et de consultants. Cette diminution est principalement liée au fait que sur le premier semestre 2021, il y avait eu le lancement d'une nouvelle campagne de production du bio produit CER-001, initiée fin 2020, et au redémarrage de nouvelles activités de R&D. Par ailleurs, l'acquisition de Groupe Iris Pharma n'a pas d'effet sur le montant des frais de recherche ;
- Une progression de l'estimation du Crédit Impôt Recherche au 30 juin de 308 K€ en rapport avec le Crédit d'impôt recherche du Groupe Iris Pharma.

**Les frais généraux et administratifs** évoluent de la manière suivante entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021 :

	30/06/2022 (K€)	30/06/2021 (K€)
<b>Frais de personnel</b>	818	265
<b>Paielements en actions</b>	313	22
<b>Honoraires</b>	224	115
<b>Locations</b>	7	10
<b>Frais de déplacements</b>	33	8
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	10	9
<b>Dotation aux amortissements du droit d'utilisation</b>	28	29
<b>Autres</b>	423	126
<b>TOTAL</b>	<b>1 856</b>	<b>584</b>

Les frais généraux et administratifs se sont élevés à 1 856 K€ au 30 juin 2022 et à 584 K€ sur le premier semestre 2021.

Les principales évolutions entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021 sont :

- La croissance des frais de personnel du fait de l'impact de l'acquisition d'Iris Pharma en matière d'effectifs au niveau du Groupe ;
- L'augmentation de la charge liée à l'application de la norme IFRS 2 au titre des plans d'AGA (paiements en actions) initiés au cours du second semestre de l'exercice 2021 ;
- La progression des honoraires du fait de l'accroissement du périmètre de consolidation ;
- Les autres charges comprennent essentiellement les frais de communication, les frais liés à des congrès, les frais d'assurances et les frais généraux informatiques. Leur augmentation est générée par les charges induites par l'activité d'Iris Pharma.

Le **résultat opérationnel** est passé d'une perte de 2 586 K€ au 30 juin 2021 à une perte de 2 455 K€ au 30 juin 2022.

### 3. Résultat financier

Le résultat financier ressort déficitaire de 95 K€ au 30 juin 2022, à comparer au produit de 40 K€ constaté au 30 juin 2021.

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

	30/06/2022 (K€)	30/06/2021 (K€)
<b>Produits des dépôts</b>	2	0
<b>Gain de change</b>	47	14
<b>Autres</b>	55	67
<b>Total Produits Financiers</b>	<b>104</b>	<b>81</b>
<b>Pertes de change</b>	64	21
<b>Charges d'intérêts</b>	7	0
<b>Autres</b>	128	20
<b>Total Charges Financières</b>	<b>199</b>	<b>41</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(95)</b>	<b>40</b>

Le résultat constaté au 30 juin 2022 provient principalement du résultat réalisé sur le rachat d'action opéré dans le cadre du contrat de liquidité.

Les produits financiers comptabilisés se composent principalement des éléments suivants :

- Les gains de change correspondent aux effets des changements de parités monétaires lors des règlements effectués en devises auprès de prestataires (Dollar américain) ;
- les autres produits correspondent aux gains réalisés sur le rachat d'action propres dans le cadre du contrat de liquidité.

Les charges financières comprennent principalement :

- Les pertes de change (se référer au paragraphe ci-dessus relatif aux « Gains de change ») et
- Les autres charges sont quant à elles constituées des pertes réalisées sur le rachat d'action propres dans le cadre du contrat de liquidité. Elles comprennent également les charges financières relatives au retraitement des contrats de location selon la norme IFRS 16.

### 4. Impôt sur les sociétés

Le résultat au 30 juin 2022 étant déficitaire, le Groupe n'a pas comptabilisé de charge d'impôt sur les sociétés.

## 5. Résultat de base par action

Le résultat net s'élève à (2 550) K€ au 30 juin 2022 à comparer à (2 546) K€ au 30 juin 2021.

Le résultat par action émise (nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice) ressort respectivement à :

- (0,09) € au 30 juin 2022 ;
- (0,10) € au 30 juin 2021.

## ii. Analyse du bilan

---

### 1. Actifs non courants

Les actifs non courants nets s'élèvent respectivement à 8 596 K€ au 30 juin 2022, à comparer à 8 821 K€ au 31 décembre 2021.

Ils regroupent l'écart d'acquisition, les actifs incorporels, corporels, le droit d'utilisation relatif au contrat de location et les autres actifs non courants.

**L'écart d'acquisition** ressort à 5 377 K€ au 30 juin 2022. Les titres d'Iris Pharma Holding ayant été acquis le 1<sup>er</sup> décembre 2021, au 30 juin 2022, l'analyse son affectation est en cours, de ce fait aucune somme n'est affectée à date.

**Les immobilisations incorporelles** s'élèvent à 81 K€ au 30 juin 2022, à comparer à 78 K€ au 31 décembre 2021.

Les frais de recherche engagés par la Société ne remplissant pas les critères d'activation prévus par IAS 38, ils ont été intégralement comptabilisés en charges.

**Les immobilisations corporelles** nettes s'élèvent à 382 K€ au 30 juin 2022 contre 340 K€ à la clôture des comptes consolidés 2021.

Au 30 juin 2022, les immobilisations corporelles se composent essentiellement de matériels de laboratoire, de matériels de transport, de matériels informatiques, d'agencements et de mobilier de bureau. ABIONYX PHARMA et ses filiales ne sont pas propriétaire des bâtiments.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, conformément à la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » Les contrats de location sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat, pour la valeur actualisée des paiements futurs. Cela se traduit par la constatation :

- D'un actif non courant « Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location » et,
- D'une dette de location au titre de l'obligation de paiement.

Le **droit d'utilisation** est amorti sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée ferme du contrat en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées. Les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant.

Au 30 juin 2022, le montant de ce droit d'utilité ressort à 2 520 K€.

Ces droits d'utilisation se répartissent de la manière suivante :

- Immobilier 2 236 K€
- Matériel de laboratoire 268 K€
- Autres matériels 16 K€

Les droits d'utilisation relatif à l'immobilier concernent d'une part les locaux du siège social à Balma (31) et d'autre part les locaux de la société Iris Pharma situés à La Gaude (06).

Le poste **autres actifs non courants** d'un montant de 236 K€ au 30 juin 2022 est composé de titres non consolidés, de dépôts et cautions et du contrat de liquidité.

Les titres non consolidés concernent les titres détenus par le Groupe sur la société Immuno Search dont le siège social est situé à Grasse (06). Le Groupe ne détenant qu'une participation inférieure à 1%, et n'exerçant aucun contrôle ni influence notable sur cette société, ces titres ne sont pas consolidés.

Le Groupe poursuit son contrat de liquidité conclu après l'introduction en bourse. Le compte courant de ce contrat s'élève à 97 K€ au 30 juin 2022. Les actions propres achetées dans le cadre de ce contrat sont au nombre de 97 919 et sont valorisées à 167 K€ au 30 juin 2022.

## 2. Actifs courants

Les actifs courants nets s'élèvent respectivement à 9 581 K€ au 30 juin 2022, à comparer à 13 011 K€ au 31 décembre 2021.

Ils regroupent les stocks, les créances clients, les comptes bancaires et équivalents de trésorerie ainsi que les autres actifs courants.

Les **stocks** s'élèvent en valeur nette à 137 K€ au 30 juin 2022 à comparer à 177 K€ au 31 décembre 2021. Il s'agit essentiellement de marchandises utilisées par Iris Pharma dans le cadre de ses activités de prestations Clinique et Pré-clinique.

Au 30 juin 2022, ces stocks sont dépréciés pour un montant de 126 K€.

Les **créances clients** ressortent à 1 310 K€ au 30 juin 2022, à comparer à 1 333 K€ au titre des comptes consolidés 2021. La société Iris Pharma avait souscrit un contrat d'affacturage. Ce contrat d'affacturage n'était pas déconsolidant. Au cours du premier semestre 2022, le Groupe a mis fin à ce contrat qui n'a donc plus d'effet au 30 juin 2022.

La provision pour dépréciation des créances clients est nulle tant au 30 juin 2022 qu'au 31 décembre 2021.

Les **disponibilités** comprennent les comptes courants bancaires ainsi que des dépôts à court terme qui se répartissent de la manière suivante :

	30/06/2022 (K€)	31/12/2021 (K€)
Compte courants bancaires	4 028	7 935
Dépôts à court terme	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 028</b>	<b>7 935</b>

Les **autres actifs** se décomposent de la manière suivante :

	30/06/2022 (K€)	31/12/2021 (K€)
Créances fiscales	428	455
Créances sociales	8	8
Crédit d'impôt Recherche	3 311	2 595
Charges constatées d'avance	268	280
Autres	91	228
<b>TOTAL</b>	<b>4 106</b>	<b>3 566</b>

Les créances fiscales sont relatives principalement à un crédit de TVA ainsi qu'au solde de TVA déductible.

Le CIR est comptabilisé en diminution des « Frais de Recherche » au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses éligibles.

Le CIR 2021 d'Abionyx Pharma et d'Iris Pharma n'a pas encore été remboursé au 30 juin 2022. L'estimation du CIR relatif aux opérations de R&D réalisées par les deux entités au cours du premier semestre est de 716 K€.

### 3. Capitaux propres

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, le montant des capitaux propres du Groupe ressort respectivement à 8 643 K€ et 10 677 K€.

Les capitaux propres se composent principalement des éléments suivants :

- Capital social pour 1 396 K€ au 30 juin 2022, inchangé par rapport au 31 décembre 2021 ;
- Primes d'émission liées au capital : 8 722 K€ au 30 juin 2022 et 179 214 K€ au 31 décembre 2021. Le Groupe a effectué un apurement de son compte de report à nouveau en contre partie des comptes de prime d'émission. Cette opération n'a pas d'impact sur le montant des capitaux propres au 30 juin 2022 ;
- Réserves et report à nouveau : 931 K€ au 30 juin 2022 à comparer à (164 198) K€ au 31 décembre 2021. La variation du poste est expliquée au paragraphe précédent.

#### 4. Passifs non courants

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, le montant des passifs non courants ressort respectivement à 3 794 K€ et à 4 408 K€.

Ces passifs correspondent aux :

- dette financière non courante 1 287 K€ (1 653 K€ au 31 décembre 2021) ;
- dette de location non courante pour 2 053 K€ (2 251 K€ au 31 décembre 2021) ;
- provisions pour engagements de retraite pour 454 K€ (504 K€ au 31 décembre 2021).

Les **dettes financières** correspondent aux emprunts auprès des établissements bancaires souscrits par Iris Pharma préalablement à son acquisition par le Groupe.

Les **dettes de location non courante** correspondent à l'effet de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

La **provision pour engagements de retraite** a été comptabilisée en conformité avec la norme IAS 19. La dotation de la période est de 56 K€ et l'écart actuariel ressort à 105 K€ au 30 juin 2022. Il n'y a pas eu d'indemnités de départ en retraite versée au cours du premier semestre 2022.

Au 30 juin 2022, le management de la société a procédé à une estimation des risques encourus et n'a pas identifié d'événements nécessitant la comptabilisation d'une provision pour risques.

#### 5. Passifs courants

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, les passifs courants ressortent respectivement à 5 740 K€ et 6 747 K€.

Ces passifs correspondent aux :

- dette financière 754 K€ (653 K€ au 31 décembre 2021) ;
- dette de location courante pour 399 K€ (401 K€ au 31 décembre 2021) ;
- provisions pour 931 K€ (942 K€ au 31 décembre 2021) ;
- fournisseurs pour 2 031 K€ (2 705 K€ au 31 décembre 2021) ;
- autres passifs pour 1 625 K€ (2 046 K€ au 31 décembre 2021).

Les **dettes financières courantes** se répartissent de la manière suivante :

	30/06/2022 (K€)	31/12/2021 (K€)
Compte courants bancaires	18	25
Retraitement des créances cédées au factor	0	140
Part courante des dettes auprès des établissements de crédit	736	488
<b>TOTAL</b>	<b>754</b>	<b>653</b>

Les **dettes de location courante** correspondent à l'effet de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Les **provisions** ressortent à 931 K€ au 30 juin 2022 (942 K€ au 31 décembre 2021).

Au 31 décembre 2021, une provision pour restructuration d'un montant de 931 K€ avait été maintenue dans les comptes. Cette provision correspondait à l'indemnité de rupture, y compris les charges sociales, à verser au Directeur Général suite à son départ en date du 18 décembre 2018.

Au 30 juin 2022, aucun élément n'est venu modifier l'appréciation de l'évaluation de cette provision.

**Les autres passifs** se décomposent de la manière suivante :

	30/06/2022 (K€)	31/12/2021 (K€)
<b>Dettes sociales</b>	903	1 112
<b>Dettes fiscales</b>	181	401
<b>Avances et acomptes</b>	23	23
<b>Autres dettes</b>	66	79
<b>Produits constatés d'avance</b>	452	431
<b>TOTAL</b>	<b>1 625</b>	<b>2 046</b>

Les dettes sociales sont essentiellement composées de dettes vis-à-vis des salariés et des organismes sociaux.

Les dettes fiscales sont composées de la TVA.

Les produits constatés d'avance concernent se rapportent au chiffre d'affaires comptabilisés à l'avancement dans le cadre de l'activité d'Iris Pharma.

C. COMPTES CONSOLIDES RESUMES DU SEMESTRE ECOULE PRESENTES SOUS FORME CONSOLIDEE

ETATS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES DE LA SITUATION FINANCIERE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	30 juin 2022	31 décembre 2021
Ecart Acquisition	<i>b</i>	5 377	5 377
Immobilisations incorporelles	<i>i</i>	81	78
Immobilisations corporelles	<i>i</i>	382	340
Droit d'utilisation relatif au contrat de location	<i>i</i>	2 520	2 726
Autres actifs non courants	<i>i</i>	236	300
<b>Total Actifs Non Courants</b>		<b>8 596</b>	<b>8 821</b>
Stocks et en cours	<i>j</i>	137	177
Créances clients	<i>j</i>	1 310	1 333
Autres actifs courants	<i>j</i>	4 106	3 566
Disponibilités et équivalents de trésorerie	<i>j</i>	4 028	7 935
<b>Total Actifs Courants</b>		<b>9 581</b>	<b>13 011</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>18 177</b>	<b>21 832</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	30 juin 2022	31 décembre 2021
Capital	<i>k</i>	1 396	1 396
Primes liées au capital	<i>k</i>	8 722	179 214
Réserves et report à nouveau		931	- 164 198
Résultat de l'exercice	-	2 550	- 5 822
Réserves de conversion		144	87
<b>Total Capitaux Propres</b>		<b>8 643</b>	<b>10 677</b>
Dettes à long terme	<i>n</i>	1 287	1 653
Dette de location non courante	<i>o</i>	2 053	2 251
Avantages au personnel	<i>m</i>	454	504
<b>Total Passif Non Courants</b>		<b>3 794</b>	<b>4 408</b>
Dette de location courante	<i>o</i>	399	401
Provisions courantes	<i>l</i>	931	942
Fournisseurs	<i>p</i>	2 031	2 705
Autres passifs courants	<i>p</i>	1 625	2 046
Dettes financières courantes	<i>n</i>	754	653
<b>Total Passifs Courants</b>		<b>5 740</b>	<b>6 747</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>18 177</b>	<b>21 832</b>

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE INTERMEDIAIRE

(en milliers d'euros)

	Note	30 juin 2022	30 juin 2021
Chiffre d'affaires	<i>b</i>	2 630	27
Coût des biens et services vendus	-	2 538	-
Frais administratifs et commerciaux	<i>c</i>	1 856	- 584
Frais de recherche et développement	<i>d</i>	704	- 2 029
Autres produits et autres charges	<i>e</i>	13	-
<b>Résultat Opérationnel</b>		<b>- 2 455</b>	<b>- 2 586</b>
Produits financiers	<i>f</i>	104	81
Charges financières	<i>f</i>	- 199	- 41
<b>Résultat Financier</b>		<b>- 95</b>	<b>40</b>
Impôt sur les bénéfices		-	-
<b>RESULTAT NET</b>		<b>- 2 550</b>	<b>- 2 546</b>
Nombre moyen d'actions (non dilué)		27 914 274	24 642 664
Résultat par action (€)	<i>g</i>	<b>0,091</b>	<b>0,103</b>
Nombre moyen d'actions (dilué)		29 753 860	25 618 377
Résultat par action	<i>g</i>	<b>0,086</b>	<b>0,099</b>

## AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL INTERMEDIAIRE

*(en milliers d'euros)*

	Note	30 juin 2022	30 juin 2021
<b>Résultat net</b>		<b>-2 550</b>	<b>-2 546</b>
<i>Eléments non recyclables en résultat</i>			
- Réévaluation du passif net des régimes à prestations définies	<i>m</i>	104	0
<i>Eléments recyclables en résultat</i>			
- Ecart de conversion		105	0
<b>Résultat global</b>		<b>-2 341</b>	<b>-2 546</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES

*(milliers d'euros)*

	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Autres réserves et résultat	Autres éléments du résultat global	Actions propres	Ecart de conversion	Total	
<b>Capitaux Propres 01/01/2021</b>	<b>24 642 664</b>	<b>1 232</b>	<b>170 322</b>	<b>- 164 822</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>- 136</b>	<b>39</b>	<b>6 630</b>
Résultat de la période				- 2 546				- 2 546	
<i>Montant NET au 01-01-20</i>									
- Gains et pertes actuariels								-	
Augmentation de capital								-	
Paiements en actions				28				28	
Réserves de conversion							18	18	
Actions propres						- 65		-	65
<b>Capitaux Propres 30/06/2021</b>	<b>24 642 664</b>	<b>1 232</b>	<b>170 322</b>	<b>- 167 340</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>- 201</b>	<b>57</b>	<b>4 065</b>

*(milliers d'euros)*

	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Autres réserves et résultat	Autres éléments du résultat global	Actions propres	Ecart de conversion	Total	
<b>Capitaux Propres 01/01/2022</b>	<b>27 914 274</b>	<b>1 396</b>	<b>179 214</b>	<b>- 169 829</b>	<b>10</b>	<b>- 202</b>	<b>87</b>	<b>10 676</b>	
Résultat de la période				- 2 550				- 2 550	
<i>Autres éléments du résultat global et recyclables en résultat</i>									
- Gains et pertes actuariels					105			105	
Apurement du Report à nouveau			- 170 492	170 492				-	
Paiements en actions				374				374	
Réserves de conversion							56	56	
Actions propres						- 18		-	18
<b>Capitaux Propres 30/06/2022</b>	<b>27 914 274</b>	<b>1 396</b>	<b>8 722</b>	<b>- 1 513</b>	<b>115</b>	<b>- 220</b>	<b>143</b>	<b>8 643</b>	

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES INTERMEDIAIRES

(milliers d'euros)

	Note	30 juin 2022	31 décembre 2021
<b>Résultat Net consolidé de la période</b>		- 2 550	- 5 822
Dotation Nette aux amortissements	<i>i</i>	67	119
Dotation Nette aux provisions		96	- 49
Païement en actions (IFRS 2)	<i>u</i>	374	815
Effet retraitement IFRS 16		2	- 1
Autres éléments sans incidence financière		-	- 10
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net et charge d'impôt</b>		- 2 011	- 4 948
Charge nette d'impôt		-	-
Charge nette d'intérêt sur emprunts		-	-
<b>Flux de trésorerie avant variation du BFR</b>		- 2 011	- 4 948
Variation du BFR		- 1 562	- 1 744
Impôts payés		-	-
<b>Flux de Trésorerie lié à l'activité</b>		- 3 573	- 6 692
Incidence des variations de périmètre		-	1 501
Cession d'immobilisations corporelles		-	3
Cession d'immobilisations incorporelles		-	-
Acquisitions d'immobilisations Corporelles		- 118	- 166
Acquisition d'immobilisations Incorporelles		-	-
<b>Flux de trésorerie lié à l'investissement</b>		- 118	1 338
Augmentation de capital		-	-
Actions propres – contrat de liquidités		47	- 65
Remboursement avance BPI		-	-
Remboursement emprunts		- 118	- 19
<b>Flux de Trésorerie lié aux opérations de financement</b>		- 71	84
<b>Variation de Trésorerie Nette</b>		- 3 762	- 5 438
Effet de change		-	-
Trésorerie à l'ouverture	<i>j</i>	7 772	6 949
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<i>j</i>	4 010	7 772

## **ABIONYX PHARMA**

### **NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES AU 30 JUN 2022**

#### **SOMMAIRE**

#### **I – PRESENTATION DU GROUPE**

#### **II– PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D’EVALUATION**

#### **III – NOTES DETAILLEES**

- A. INFORMATIONS SECTORIELLES
- B. CHIFFRE D’AFFAIRES
- C. FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX
- D. FRAIS DE RECHERCHE
- E. AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES
- F. RESULTAT FINANCIER
- G. RESULTAT PAR ACTION
- H. ECART ACQUISITION
- I. ACTIFS NON COURANTS
- J. ACTIFS COURANTS
- K. CAPITAUX PROPRES
- L. PROVISIONS
- M. AVANTAGES AU PERSONNEL
- N. DETTES FINANCIERES
- O. DETTE DE LOCATION
- P. DETTES COURANTES
- Q. SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS PUBLICS
- R. EVOLUTION DE L’ENDETTEMENT FINANCIER NET
- S. PARTIES LIEES
- T. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES – PASSIF EVENTUEL ET REMUNERATIONS  
CONDITIONNELLES
- U. PAIEMENT EN ACTIONS
- V. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

## I. PRESENTATION DU GROUPE

### A. PRESENTATION DU GROUPE

Les présents états financiers consolidés comprennent Abionyx Pharma (ci-après « Abionyx Pharma ») et ses filiales (l'ensemble constituant le « Groupe »).

Abionyx Pharma est une société anonyme de droit français dont le siège social est établi 33-43 avenue Georges Pompidou – Bâtiment D – 31130 Balma France. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 481 637 718. La société est constituée sous le régime des sociétés anonymes à Conseil d'Administration.

ABIONYX Pharma est une société biotech de nouvelle génération qui entend contribuer à la santé grâce à des thérapies innovantes dans des indications sans traitement efficace ou existant, même les plus rares. Grâce à ses partenaires chercheurs, médecins, producteurs de biomédicaments et actionnaires, la société innove quotidiennement pour proposer des médicaments pour le traitement des maladies rénales et ophtalmologiques, ou de nouveaux vecteurs HDL utilisés pour la délivrance ciblée de médicaments.

En date du 3 décembre 2021, le groupe a acquis la société Iris Pharma Holding et de sa filiale Iris Pharma l'un des leaders spécialisés dans la recherche préclinique et clinique sous contrat dans le domaine de l'ophtalmologie (CRO – Contract Research Organization).

Par mesure de simplification, les comptes d'Iris Pharma Holding et de sa filiale Iris Pharma ont été intégrés dans les comptes consolidés d'Abionyx en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021. Les mouvements intervenus entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 3 décembre 2021 ne sont pas significatifs.

Les titres Iris Pharma holding apportés à ABIONYX Pharma ont été valorisés pour un montant global de 5 000 000 euros.

Le Groupe réalise ses activités à Toulouse (France), à Nice (France) et à Ann Arbor (Etats Unis). Le siège social est basé à Balma.

## B. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

### **Les principaux facteurs ayant eu une incidence sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022**

En date du 3 janvier 2022, ABIONYX Pharma a reçu une Autorisation d'Accès Compassionnel par l'ANSM pour sa bio-HDL (CER-001) dans la COVID-19.

En date du 24 mars 2022, ABIONYX Pharma a annoncé des résultats cliniques positifs pour CER-001 dans le traitement de la COVID-19, publiés dans la revue Biomedecines, démontrant que CER-001 limite les effets de l'inflammation.

En date du 29 mars 2022, ABIONYX Pharma a annoncé que la Food and Drug Administration (FDA) a accordé la désignation de médicament orphelin (ODD) au CER-001 pour le traitement du déficit en LCAT, dans la dysfonction rénale et/ou la maladie ophtalmologique.

En date du 7 avril 2022, ABIONYX Pharma a annoncé des résultats intermédiaires positifs dans l'essai clinique de phase 2a évaluant CER-001 dans le traitement des patients atteints de septicémie à haut risque de développer une lésion rénale aiguë.

Tous les faits marquants de la période ont fait l'objet d'un communiqué de presse disponible sur le site internet du Groupe.

### **Conflit Russo-Ukrainien**

Le conflit Russo-Ukrainien n'a pas d'impact sur l'activité du Groupe, à ce jour.

## C. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'événements significatifs postérieurs à la clôture.

## II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D’EVALUATION

### A. PRINCIPES GENERAUX ET NORMES APPLICABLES

#### i) Principes Généraux

Les états financiers consolidés intermédiaires du Groupe au 30 juin 2022 ont été préparés en conformité avec IAS 34 – Information Financière Intermédiaire. S’agissant de comptes condensés, ils n’incluent pas toute l’information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en relation avec les états financiers consolidés annuels du Groupe, pour l’exercice clos le 31 décembre 2021.

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu’adoptées par l’Union européenne au 30 juin 2022 et disponible sur le site [http://ec.europa.eu/commission/index\\_en](http://ec.europa.eu/commission/index_en)

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l’exercice clos le 31 décembre 2021, présentés dans l’Annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2021, à l’exception des points présentés au paragraphe « Nouvelles normes et interprétations IFRS » ci-dessous.

Le référentiel IFRS comprend :

- les normes IFRS ;
- les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) ;
- les décisions de l’IFRS IC.

Les états financiers sont présentés en K€ arrondis au millier d’euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique, à l’exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Au 30 juin 2022, la société ne dispose pas d’instruments financiers de ce type.

Au bilan, les actifs et les passifs du Groupe inférieurs à 1 an sont classés en courant. Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courant. Les charges du compte de résultat sont présentées par nature.

## ii) Nouvelles normes, mises à jour et interprétations

Au 30 juin 2022, le groupe a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2021 à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### Textes d'application obligatoire au 30 juin 2022

L'IASB a publié le 14 mai 2020 des amendements aux normes :

- IFRS 3 « Mise à jour d'une référence au cadre conceptuel »,
- IAS 16 « Produits générés avant l'usage prévu »,
- IAS 37 « Contrats onéreux – Coûts d'exécution d'un contrat »
- ainsi que des amendements « Cycle 2018 à 2020 Amélioration annuelle des normes IFRS ».

L'IASB a publié le 23 janvier 2020 un amendement à IAS 1 « Classement des passifs courants ou non-courants ».

L'IASB a publié le 12 février 2021 un amendement à IAS 1 concernant la note sur les méthodes comptables et un amendement à IAS 8 sur la définition des changements d'estimation.

L'IASB a publié le 7 mai 2021 un amendement à IAS 12 sur les impôts différés actifs et passifs résultant d'une même transaction.

Ces textes n'ont pas d'impact sur les comptes du Groupe au 30 juin 2021.

Le Groupe n'a pas appliqué de textes par anticipation.

## B. METHODES DE CONSOLIDATION

### Périmètre de consolidation et comparabilité

Le périmètre et les méthodes de consolidations appliquées par le Groupe sont identiques à celles pratiquées au 31 décembre 2021. Les filiales placées sous le contrôle exclusif du Groupe sont consolidées.

En revanche, au 30 juin 2021 le périmètre de consolidation ne comportait que les sociétés Abionyx Pharma et Cerenis Inc. Les sociétés Iris Pharma Holding et Iris Pharma sont entrées dans le périmètre à la date de leur acquisition, soit le 3 décembre 2021.

### Taux de conversion

Dollar US	30-06-2022	31-12-2021	30-06-2021
Taux moyen	1,1014	1,1836	1,1884
Taux de clôture	1,0714	1,1326	1,2057

## C. SAISONNALITE

Le Groupe intervenant dans le domaine de la recherche, il n'y a aucun effet de saisonnalité sur ses activités.

## D. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

### **Estimations et jugements comptables significatifs**

En vue de la préparation des états financiers, le Conseil d'Administration peut être amené à procéder à des estimations et à faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, ainsi que sur les informations fournies dans les notes annexes. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, en particulier pour :

- L'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs transmis lors de l'acquisition d'Iris Pharma Holding et de sa filiale Iris Pharma ;
- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité ;
- L'évaluation de la dette sur loyers ;
- L'évaluation des provisions sur stocks ;
- L'évaluation des provisions sur créances ;
- L'évaluation des engagements sociaux ;
- Le crédit d'impôt recherche ;
- La charge d'impôt et la reconnaissance des impôts différés ;
- Evaluation à la juste valeur des paiements en actions ;
- Evaluation des rémunérations conditionnelles.

Au 30 juin 2022, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Les estimations et hypothèses retenues dans les comptes consolidés intermédiaires ont été déterminées à partir des éléments en possession du Groupe à la date de clôture semestrielle.

### **Continuité de l'exploitation**

La société a pour activité de développer des produits innovants, ce qui implique une phase de recherche et de développement de plusieurs années. Elle doit donc trouver des financements externes durant cette période pour faire face aux dépenses liées à ses travaux de recherche.

La perte au titre du premier semestre 2022 s'élève à (2 550) K€ et le report à nouveau comptabilisé au 30 juin 2022 à 931 k€. Au 30 juin 2022, la société dispose d'une trésorerie de 4 028 K€ contre 7 935 K€ au 31 décembre 2021.

Ces disponibilités permettent à la société de couvrir l'ensemble de ses décaissements prévisionnels dans les 12 prochains mois.

Les comptes semestriels ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation dans ce contexte

### III. NOTES DETAILLEES

#### A INFORMATION SECTORIELLE RESUMEE

Jusqu'au 31 décembre 2020, l'application de la norme IFRS 8 a conduit la société qui était mono activité à ne reconnaître qu'un seul segment opérationnel : l'activité de recherche et de développement de mise au point de médicaments innovants.

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021, à la suite du rachat de la société Iris Pharma Holding et de sa filiale Iris Pharma, le management de la société a identifié deux secteurs opérationnels :

- Les activités de recherche développement de mise au point de médicaments innovants ;
- Les activités de CRO (Contract Research Organization (ou, en français, une société de recherche contractuelle).

#### B. CHIFFRE D'AFFAIRES

Selon IFRS 15, le chiffre d'affaires est reconnu lorsque la Société remplit une obligation de performance en fournissant des biens ou services distincts à un client, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle de ces biens ou de ces services.

Un actif est transféré lorsque le client obtient le contrôle de cet actif ou de ce service.

En application de cette norme, chaque contrat doit être analysé, au cas par cas, afin de vérifier s'il contient des obligations de performance envers des tiers, et, le cas échéant, d'identifier leur nature afin de déterminer la comptabilisation appropriée des montants que la Société a reçus ou est en droit de recevoir des tiers.

Au 30 juin 2021, le Groupe ne réalisait pas de chiffre d'affaires significatif (27 K€).

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021, suite au rachat de la société Iris Pharma, le Groupe réalise deux types de prestations :

- Activités Pré-Clinique ;
- Activités Clinique.

### **Chiffre d'affaires pré-clinique**

Les contrats signés avec les clients concernant les études pré-cliniques comportent plusieurs phases :

- Phase préliminaire : élaboration du « Study plan » et injection - création de la pathologie
- Phase d'étude ("in-life") .
- Phase finale : exploitation des résultats (livrés brut puis sous forme de rapport) ;
- et, à la demande du client, échantillons, transports des échantillons et histologie.

Les prix de transaction sont définis au contrat et sont fixes.

L'analyse de ces contrats conduit le Groupe à considérer qu'il n'existe qu'une seule obligation de performance. Cette dernière remplit les critères d'IFRS 15 de reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement.

### **Chiffre d'affaires Clinique**

Les contrats signés avec les clients concernant les études cliniques comportent plusieurs phases :

- Phase de pré-étude ;
- Phase d'élaboration ;
- Phase de finalisation.

Les prix de transactions sont fixes par tâches pour les services souscrits pendant la période contractuelle. Ces montants peuvent avoir fait l'objet de remises qui sont fixes et déterminées dans le contrat

L'analyse de ces contrats conduit le Groupe à considérer qu'il n'existe qu'une seule obligation de performance.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé en fonction d'un avancement basé sur les outputs (le prix de vente des actes réalisés à date).

Pour les contrats facturés mensuellement, la mesure de simplification du droit à facturer est utilisée par le Groupe dans la mesure où la facturation correspond aux actes réalisés à date (valeur de la prestation réalisée à date pour le client).

Par ailleurs, dans le cadre de son activité Clinique, la société refacture à ses clients avec ou sans marge des prestations réalisées par des sous-traitants.

L'analyse de ces opérations au regard d'IFRS 15 met en évidence que la société effectue elle-même la livraison de l'étude à son client et ainsi contrôle le service avant que celui-ci ne soit transmis au client. La société identifie et sélectionne le sous-traitant adapté au contrat et c'est elle qui assume la responsabilité principale de l'exécution de la prestation. La définition du prix facturé au client relève de l'appréciation de la société.

Dans le cadre d'IFRS 15 «Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients», le Groupe a mené une analyse de la reconnaissance du chiffre d'affaires clinique d'IRIS Pharma en vue de déterminer si la société agissait pour son propre compte (comme «principal») ou en tant que mandataire (comme «agent»). La société a conclu qu'IRIS Pharma agissait comme principal, aucun retraitement n'a donc été constaté au titre d'IFRS 15 dans les comptes consolidés du Groupe.

Au 30 juin 2022, le chiffre d'affaires se répartit de la manière suivante :

Nature	30 juin 2022	30 juin 2021
Activités Clinique	739	-
Acticité Pré-clinique	1 891	-
Autres produits	-	27
<b>TOTAL</b>	<b>2 630</b>	<b>27</b>

### C. FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Les frais administratifs et commerciaux se décomposent de la manière suivante :

Nature	30 juin 2022	30 juin 2021
Salaires et charges sociales	818	265
Paiement en actions	313	22
Frais de déplacements	33	8
Avocats	74	32
Consultants	224	83
Dotation aux Amortissements et Provision	10	38
Divers frais	384	136
<b>TOTAL</b>	<b>1 856</b>	<b>584</b>

### D. FRAIS DE RECHERCHE

Les frais de recherche se répartissent de la manière suivante :

Nature	30 juin 2022	30 juin 2021
Salaires et charges sociales	192	144
Paiement en actions	61	6
Coûts R&D (études)	968	1 959
Autres dépenses de R&D	199	328
Crédit d'impôt recherche	-	408
<b>TOTAL</b>	<b>704</b>	<b>2 029</b>

## E. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Les autres produits et charges ressortent à 13 K€ au 30 juin 2022 (0 K€ au 30 juin 2021).

## F. RESULTAT FINANCIER

Les charges et les produits financiers se répartissent de la manière suivante :

Nature	30 juin 2022	30 juin 2021
<i>Produits financiers</i>		
Produits sur dépôts	2	-
Gain de change	47	14
Autres produits financiers	55	67
<b>TOTAL</b>	<b>104</b>	<b>81</b>
<i>Pertes de change</i>		
Pertes de change	64	21
Charges d'intérêts	7	-
Autres charges financières	128	20
<b>TOTAL</b>	<b>199</b>	<b>41</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 95</b>	<b>40</b>

Au 30 juin 2022, les autres produits et les autres charges sont essentiellement composés des boni et des mali sur les rachats d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité. Il en était de même au 30 juin 2021.

## G. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action s'obtient en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant la période.

Résultat par action	30 juin 2022	30 juin 2021
Résultat net	-2 550	-2 546
Nombre moyen d'actions	27 914 274	24 642 664
Résultat par action	-0,09	-0,10

Le résultat par action dilué s'obtient en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions dilué.

Résultat par action dilué	30 juin 2022	30 juin 2021
Résultat net	-2 550	-2 546
Nombre moyen d'actions dilué	29 753 860	25 618 377
Résultat par action	-0,09	-0,10

Au 30 juin 2021 et au 30 juin 2022, le résultat net étant une perte, les BSPCE, BSA, Actions gratuites et stock-options donnant droit au capital de façon différée sont considérés comme anti-dilutifs. Ainsi, le résultat dilué par action était identique au résultat de base par action.

## H. ECART ACQUISITION

Les titres d'Iris Pharma Holding ont été acquis le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Au 30 juin 2022, l'analyse de l'affectation du goodwill est en cours, de ce fait aucune somme n'est affectée à date.

L'affectation provisoire du goodwill est la suivante :

	Montant (K€)
Prix d'acquisition de 100% des titres Iris Pharma Holding	5 000
Valeur comptable des actifs acquis et des passifs encourus ou assumés d'Iris Pharma Holding	- 377
<b>Ecart d'acquisition provisoire</b>	<b>5 377</b>

## I. ACTIFS NON COURANTS

### i) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 81 K€ au 30 juin 2022 (78 K€ à la clôture des comptes consolidés 2021).

### ii) Immobilisations corporelles

Le Groupe est propriétaire de matériels de laboratoire, de matériel de bureau et de matériel informatique.

Abionyx Pharma n'est pas propriétaire des bâtiments.

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent à 382 K€ au 30 juin 2022 contre 340 K€ à la clôture des comptes consolidés 2021.

Au 30 juin 2022, les immobilisations corporelles se composent essentiellement de matériels de laboratoire, de matériels informatiques, d'agencements, de matériel de transport et de mobilier de bureau.

Le montant des dotations aux amortissements au 30 juin 2022 est de 67 K€.

### iii) Droit d'utilisation relatif au contrat de location

Le Groupe reconnaît un contrat de location dès lors qu'il obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation d'un actif identifié et qu'il a un droit de contrôler cet actif.

Les contrats de location du Groupe porte uniquement sur des actifs immobiliers,

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat, pour la valeur actualisée des paiements futurs. Cela se traduit par la constatation :

- d'un actif non courant « Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location » et,
- d'une dette de location au titre de l'obligation de paiement.

Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou d'une durée inférieure ou égale à 12 mois, sont comptabilisés directement en charges.

À la date de mise à disposition du bien, le droit d'utilisation évalué comprend : le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les coûts directs initiaux, les coûts estimés de remise en état de l'actif ainsi que les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée ferme du contrat en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées. Les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant.

Au 30 juin 2022, le montant de ce droit d'utilité ressort à 2 520 K€ (2 726 K€ au 31 décembre 2021).

Ces droits d'utilisation se répartissent de la manière suivante :

- Immobilier 2 236 K€
- Matériel de laboratoire 268 K€
- Autres matériels 16 K€

Les droits d'utilisation relatif à l'immobilier concernent d'une part les locaux du siège social à Balma (31) et d'autre part les locaux de la société Iris Pharma situés à La Gaude (06).

### iv) Autres actifs non courants

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Dépôts	20	20
Titres et Créances sur titres non consolidés	83	83
Autres prêts	36	31
Contrat de Liquidité	97	166
<b>TOTAL</b>	<b>236</b>	<b>300</b>

Les titres non consolidés concernent les titres détenus par le Groupe sur la société Immuno Search dont le siège social est situé à Grasse (06). Le Groupe ne détenant qu'une participation inférieure à 1%, et n'exerçant aucun contrôle ni influence notable sur cette société, ces titres ne sont pas consolidés.

Le Groupe poursuit son contrat de liquidité conclu après l'introduction en bourse. Le compte courant de ce contrat s'élève à 97 K€ au 30 juin 2022. Les actions propres achetées dans le cadre de ce contrat sont au nombre de 97 919 et sont valorisées à 167 K€ au 30 juin 2022.

## J. ACTIFS COURANTS

### i) Stocks

Les stocks se répartissent de la manière suivante :

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Matières premières	263	259
Marchandises	-	-
En cours	-	-
Produits finis	-	-
<b>Valeur Brute</b>	<b>263</b>	<b>259</b>

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Valeur Brute	263	259
Provisions	- 126	- 82
<b>Valeur Nette</b>	<b>137</b>	<b>177</b>

	31 décembre 2021	Dotation	Reprise	30 juin 2022
Provisions	- 82	- 126	82	- 126

### ii) Clients

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Valeur Brute	1 310	1 333
Provisions	-	-
<b>Valeur Nette</b>	<b>1 310</b>	<b>1 333</b>

La provision pour dépréciation des comptes clients a fait l'objet pour chaque société du Groupe, d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

La société Iris Pharma intégrée à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021, avait souscrit un contrat d'affacturage. Ce contrat d'affacturage n'était pas déconsolidant. Au cours du premier semestre 2022, le Groupe a mis fin à ce contrat qui n'a donc plus d'effet au 30 juin 2022.

Au 30 juin 2022, les créances échues présentent un solde de 445 K€ (230 K€ au 31 décembre 2021). Le management considère qu'il n'y a pas de risque de recouvrement de ces créances. La provision pour dépréciation des créances clients est nulle tant au 30 juin 2022 qu'au 31 décembre 2021.

### iii) Autres actifs courants

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Créances fiscales	428	455
Créances sociales	8	8
Crédit impôt recherche	3 311	2 595
Charges constatées d'avances	268	280
Autres créances	91	228
<b>TOTAL</b>	<b>4 106</b>	<b>3 566</b>

Les créances fiscales sont relatives principalement à un crédit de TVA ainsi qu'au solde de TVA déductible.

Les charges constatées d'avances sont rattachées à l'activité opérationnelle d'Iris Pharma et à des frais généraux.

Les autres créances correspondent à des acomptes fournisseurs.

Le CIR concerne les sociétés Abionyx et Iris Pharma. Il est comptabilisé en diminution des « Frais de Recherche » au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses éligibles. La créance CIR comprend le montant du crédit d'impôt recherche au titre du premier semestre 2022 ainsi que le montant relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui n'a pas encore été remboursé au 30 juin 2022.

### iv) Disponibilités et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présents dans le tableau de flux de trésorerie et dans le bilan comportent :

- La trésorerie ;
- Les placements à court terme (Comptes à terme à taux progressif et comptes rémunérés).

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Trésorerie	4 028	7 935
Placements à court terme	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 028</b>	<b>7 935</b>

La trésorerie négative est composée des concours bancaires courants. Au 31 décembre 2021, elle comprenait également le retraitement des créances non échues et cédées au factor.

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Découverts bancaires	18	25
Dette financière courante	-	140
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>165</b>

## K. CAPITAUX PROPRES

Il n'y a pas eu d'opérations sur le capital au cours du premier semestre.

La société a effectué un apurement de son compte de report à nouveau en contre partie des comptes de prime d'émission. Cette opération n'a pas d'impact sur le montant des capitaux propres au 30 juin 2022.

## L. PROVISION

Les provisions sont détaillées de la manière suivante :

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Provisions pour risques	931	931
Autres provisions courantes	-	11
<b>TOTAL</b>	<b>931</b>	<b>942</b>

Au 31 décembre 2021, une provision pour risque d'un montant de 931 K€ avait été maintenue dans les comptes.

Cette provision correspondait à l'indemnité de rupture, y compris les charges sociales, à verser au Directeur Général suite à son départ en date du 18 décembre 2018. Au 30 juin 2022, aucun élément n'est venu modifier l'appréciation de l'évaluation de cette provision.

## M. AVANTAGES AU PERSONNEL

Le Groupe comptabilise les engagements de départ en retraite en conformité avec la norme IAS 19. Cet engagement ne concerne que les salariés de ses filiales françaises.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

Hypothèses	30 juin 2022	31 décembre 2021
Taux actualisation	2,58%	0,98%
Table de mortalité	INSEE 2021	INSEE 2013
Age de départ en retraite	60 - 62 ans	62 ans
Taux de charges sociales	35% et 40%	38% et 40%
Taux d'augmentation des salaires	1%	1%
Taux de rotation du personnel	5%	5%

Le taux d'actualisation est calculé en référence au taux de marché fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie, notamment l'indice IBOXX Corporates AA.

L'engagement est constaté au bilan en passif non courant : provision non courante, pour le montant de l'engagement total.

Au 30 juin 2022, un montant de 454 K€ a été provisionné (504 K€ au 31 décembre 2021).

La dotation de la période est de 56 K€ et l'écart actuariel ressort à 105 K€ au 30 juin 2022.

Il n'y a pas eu d'indemnités de départ en retraite versée au cours du premier semestre 2022.

## N. DETTES FINANCIERES

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Dettes auprès des établissements de crédit	2 041	2 166
Autres dettes financières	-	140
<b>TOTAL</b>	<b>2 041</b>	<b>2 306</b>

Les dettes financières courantes se répartissent de la manière suivante :

Part à moins d'un an	30 juin 2022	31 décembre 2021
Dettes auprès des établissements de crédit	754	513
Autres dettes financières	-	140
<b>TOTAL</b>	<b>754</b>	<b>653</b>

Elles comprennent :

- La part à moins d'un an des emprunts ;

- Les concours bancaires courants.

Les dettes financières non courantes se répartissent de la manière suivante :

Part à plus d'un an	30 juin 2022	31 décembre 2021
Dettes auprès des établissements de crédit	1 287	1 653
Autres dettes financières		
<b>TOTAL</b>	<b>1 287</b>	<b>1 653</b>

Elles comprennent la part à plus d'un des emprunts auprès des établissements de crédit.

## O. DETTES DE LOCATION

Les dettes de location se décomposent de la manière suivante :

K €	30 juin 2022	31 décembre 2021
Dettes de location courante	399	401
Dettes de location non courante	2 053	2 251
<b>TOTAL</b>	<b>2 452</b>	<b>2 652</b>

## P. DETTES COURANTES

Les dettes courantes se répartissent de la manière suivante :

### *i) Dettes fournisseurs*

Les dettes fournisseurs concernent des fournisseurs de prestations de services.

Les dettes fournisseurs ne sont pas actualisées car elles sont toutes à moins d'un an. Elles ressortent à 2 031 K€ au 30 juin 2022 (2 705 K€ au 31 décembre 2021).

### *ii) Autres passifs courants*

Les autres dettes courantes se répartissent de la manière suivante :

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Dettes sociales	903	1 112
Dettes fiscales	181	401
Avances et acomptes	23	23
Autres dettes	66	79
Produits constatés d'avance	452	431
<b>TOTAL</b>	<b>1 625</b>	<b>2 046</b>

Les dettes sociales sont essentiellement composées de dettes vis-à-vis des salariés et de dettes vis-à-vis des organismes sociaux.

Les dettes fiscales sont composées de la TVA.

Les produits constatés d'avance concernent se rapportent au chiffre d'affaires comptabilisés à l'avancement dans le cadre de l'activité d'Iris Pharma.

## Q. SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS PUBLICS

Le crédit d'Impôt Recherche est remboursé par l'administration fiscale française au cours de l'exercice suivant.

K €	30 juin 2022	31 décembre 2021
CIR	716	1 840

Il est présenté au bilan dans les autres actifs courants.

## R. EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	1 janvier 2022	Entrée dans le périmètre	Flux de trésorerie	Variation « Non Cash »	30 juin 2022
Dettes financières établissements de crédit	- 2 141	-	118	-	- 2 023
Autres dettes financières	- 140	-	140	-	-
Dette de location	- 2 652	-	-	201	- 2 451
Concours bancaires courants	- 25	-	7	-	- 18
Trésorerie ou équivalents de trésorerie	7 935	-	- 3 907	-	4 028
<b>TOTAL</b>	<b>2 977</b>	<b>-</b>	<b>- 3 642</b>	<b>201</b>	<b>- 464</b>

## S. PARTIES LIEES

Le conseil d'administration du 18 décembre 2019 a prévu une indemnité de rupture à verser au directeur général en cas de révocation ou de non renouvellement de son mandat non consécutif à une violation de la loi ou des statuts de la société ou à une faute grave.

Le montant des rémunérations accordées aux trois membres du Comité Exécutif est détaillé ci-dessous :

	30 juin 2022	30 juin 2021
Salaires part fixe	178	185
Salaires part variable	-	61
Avantages en nature	7	7
Charges sociales	82	109
<b>TOTAL</b>	<b>267</b>	<b>362</b>

## T. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES – PASSIF EVENTUEL ET REMUNERATION CONDITIONNELLE

Au 30 juin 2022, la société a donné les engagements suivants :

- Versement de 1 500 K€ d'honoraires à la SAS PPE ;
- Versement de 350 K€ au titre d'une prime sur objectifs à Monsieur Yann Quentric.

Ces sommes sont conditionnées à la présence des bénéficiaires et à la réalisation d'objectifs à atteindre dans un délai de 3 ans (échéance au 31 décembre 2024) :

- Initiation, recrutement et finalisation de 3 études cliniques ophtalmologiques en fin de phase II.B matérialisé par l'obtention d'un rapport externe confirmant l'atteinte ou non de l'objectif principal de l'étude dont au moins une atteindra son objectif principal d'efficacité
- ou
- Dépôt et obtention d'une autorisation de mise sur le marché d'au moins un produit Abionyx dans le cadre d'un traitement ophtalmologique.

Au 30 juin 2022, la société ne dispose pas suffisamment d'éléments probants ni d'éléments scientifiques tangibles pour conduire à la comptabilisation d'un passif, selon les normes comptables appliqués.

Le management estime qu'à compter de l'IMPD (« Investigational Medicinal Product Document ») pour obtenir une IND (« Investigational New Drug » - autorisation d'essai chez l'homme), la probabilité d'atteinte de l'un de ces critères sera supérieure à 50% et sera donc le fait générateur de la comptabilisation de ces engagements.

## U. PAIEMENT EN ACTIONS

### **BSA – BSPCE - Stock-options**

Les principales données relatives à ces plans sont les suivantes :

- Bénéficiaires : Salariés et Dirigeants sociaux de la société, membres du Conseil d'administration et membres du Comité scientifique ;
- Période d'exercice des bons : 10 ans maximum ;
- Le prix d'exercice est au moins égal à la juste valeur à la date d'attribution ;
- Le droit à l'exercice des bons s'acquiert de manière progressive, sur une période de 4 ans, avec un seuil d'acquisition d'un an.

### **AGA de performance**

Il existe plusieurs plans d'AGA de performance.

#### **Plan du 10 décembre 2019**

Les principales données relatives à ce plan sont les suivantes :

- Bénéficiaires : Salariés et mandataires éligibles de la Société ;
- L'attribution définitive des actions interviendra, sous réserve du respect des conditions de performance prévues ci-après, à l'issue d'une période d'acquisition d'une durée de deux ans, à savoir le 10 décembre 2021 (ci-après la « Période d'acquisition »).

L'attribution définitive des actions gratuites interviendra avant la date d'attribution définitive susvisée, dans les cas visés ci-dessous :

- En cas de décès du bénéficiaire avant la date d'attribution définitive susvisée, ses ayants-droit peuvent demander l'attribution des actions pendant un délai de six mois à compter du décès.
- En cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégorie prévue à l'article L.341-4 code de la sécurité sociale, les actions qui lui ont été attribuées seront attribuées définitivement avant la date d'attribution définitive susvisée.

L'attribution définitive des actions est soumise au respect des conditions de performance suivantes dans les proportions précisées ci-après :

- 30% des actions seront attribuées définitivement si pendant la Période d'acquisition, le cours de clôture de l'action Abionyx dépasse 0,60 euro pendant au moins 50 jours non nécessairement consécutifs.
- 35% des actions seront attribuées définitivement si pendant la Période d'acquisition, un produit de la société démontre « un signal positif clinique chez l'homme » au regard des résultats cliniques.
- 35% des actions seront attribuées définitivement si pendant la Période d'acquisition, la société signe un partenariat sur l'un de ses produits.

Le niveau d'atteinte des conditions de performance et le nombre d'actions attribuées définitivement seront constatés par le Conseil d'administration, au regard des conclusions du SAB pour le second critère lié aux résultats cliniques, préalablement à l'attribution définitive desdites actions.

Les actions attribuées gratuitement pourront être librement cédées par leurs bénéficiaires à compter du 10 décembre 2021 (sous réserve de leur attribution définitive), sous certaines réserves rappelées dans le Plan 2019.

Les actions gratuitement attribuées aux bénéficiaires seront des actions ordinaires nouvelles à émettre par voie d'augmentation de capital par incorporation de réserves.

A compter de leur attribution définitive, les actions seront immédiatement assimilables et porteront jouissance courante. Elles auront ainsi droit à la totalité des dividendes dont le détachement du coupon interviendra postérieurement à leur attribution définitive.

Les conditions de performances ont été atteintes au cours de l'exercice 2021.

#### Plan du 25 février 2021

En date du 25 février 2021, 87 608 AGA de performance ont été accordées selon les mêmes modalités que le plan d'AGA du 19 décembre 2019.

Cependant, pour ce plan, l'attribution définitive ne sera réalisée que si la condition de performance liée à la conclusion d'un partenariat est atteinte.

Les conditions de performances ont été atteintes au cours de l'exercice 2021.

Plan A du 17 novembre 2021

Bénéficiaires : Salariés et mandataires éligibles de la Société ;

L'attribution définitive des actions est subordonnée à une condition de présence et à la réalisation définitive de l'apport en nature des titres de la société Iris Pharma Holding.

L'attribution définitive des Actions A est subordonnée en toute hypothèse au respect d'une condition de présence qui s'ajoute aux conditions de performance.

En cas de cessation du contrat de travail et du mandat social liant les bénéficiaires à la société ou à une société liée au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce pendant la période d'acquisition, les bénéficiaires perdront leur droit à attribution gratuite d'Actions A, sauf décision contraire du conseil d'administration.

Le respect de cette condition de présence sera apprécié à la date d'attribution définitive des Actions A, à savoir le 18 novembre 2022, sous réserve des exceptions prévues aux paragraphes suivants.

Par dérogation à ce qui précède en cas de départ à la retraite ou de mise en retraite, les bénéficiaires conserveront leur droit à attribution gratuite d'Actions A à l'issue de la période d'acquisition, sous réserve, le cas échéant, du respect de la condition de performance.

En outre, en cas d'opération de prise de contrôle d'Abionyx au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, les bénéficiaires conserveront leur droit à attribution gratuite d'Actions A à l'issue de la période d'acquisition sans qu'il soit besoin de satisfaire aux conditions de présence et de performance.

L'attribution définitive des Actions A interviendra avant la date d'attribution définitive susvisée au paragraphe a, dans les cas visés ci-dessous :

- En cas de décès du bénéficiaire avant la date d'attribution définitive susvisée, ses ayants-droits peuvent demander l'attribution des actions pendant un délai de six mois à compter du décès.
- En cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégorie prévue à l'article L.341-4 code de la sécurité sociale, les actions qui lui ont été attribuées seront attribuées définitivement avant la date d'attribution définitive susvisée.

La réalisation de la condition de performance sera constatée par le Conseil d'administration préalablement à l'attribution définitive desdites actions.

En cas d'opération de prise de contrôle d'Abionyx au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, la condition de performance susvisée sera réputée intégralement satisfaite.

A compter de leur attribution définitive, les Actions A attribuées gratuitement seront soumises à une période de conservation fixée à un an, expirant le 18 novembre 2023, minuit, sauf exceptions.

Les Actions A attribuées gratuitement pourront être librement cédées par leurs bénéficiaires à compter du 19 novembre 2023, sous certaines réserves.

Les Actions A gratuitement attribuées aux bénéficiaires seront des actions ordinaires nouvelles à émettre par voie d'augmentation de capital par incorporation de réserves. A compter de leur attribution définitive, les Actions A seront immédiatement assimilables et porteront jouissance courante. Elles auront ainsi droit à la totalité des dividendes dont le détachement du coupon interviendra postérieurement à leur attribution définitive.

Les conditions de performances ont été atteintes au cours de l'exercice 2021.

#### Plan B du 17 novembre 2021

Bénéficiaires : Salariés et mandataires éligibles de la Société ;

L'attribution définitive des Actions B n'interviendra qu'à la plus tardive des deux dates suivantes (ci-après la « Période d'acquisition ») :

- Expiration d'une période d'un an à compter de ce jour (minimum légal), soit le 18 novembre 2022 ;
- Date de réalisation de la condition de performance.

et sous réserve de la condition de présence visée ci-après.

Ainsi, sous réserve de la condition de présence, l'attribution définitive des actions B interviendra dans les conditions suivantes :

- Un tiers des Actions B sera attribué définitivement à la plus tardive des deux dates suivantes :
  - Le 18 novembre 2022
  - Date à laquelle la capitalisation boursière d'Abionyx excèdera 150M€ pendant au moins 60 jours de bourse ;
- Un tiers des Actions B sera attribué définitivement à la plus tardive des deux dates suivantes :
  - Le 18 novembre 2022
  - Date à laquelle la capitalisation boursière d'Abionyx excèdera 200M€ pendant au moins 60 jours de bourse ;

- Un tiers des Actions B sera attribué définitivement à la plus tardive des deux dates suivantes :
  - Le 18 novembre 2022
  - Date à laquelle la capitalisation boursière d'Abionyx excèdera 250M€ pendant au moins 60 jours de bourse ;

L'attribution définitive des Actions B est subordonnée en toute hypothèse au respect d'une condition de présence qui s'ajoute aux conditions de performance.

En cas de cessation du contrat de travail et du mandat social liant les bénéficiaires à la société ou à une société liée au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce pendant la période d'acquisition, les bénéficiaires perdront leur droit à attribution gratuite d'actions, sauf décision contraire du conseil d'administration.

Le respect de cette condition de présence sera apprécié à la date d'attribution définitive des Actions B, sous réserve des exceptions prévues aux paragraphes suivants.

Par dérogation à ce qui précède en cas de départ à la retraite ou de mise en retraite, les bénéficiaires d'Actions B conserveront leur droit à attribution gratuite d'actions à l'issue de la période d'acquisition, sous réserve, le cas échéant, du respect de la condition de performance.

En outre, en cas d'opération de prise de contrôle d'Abionyx au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, les bénéficiaires conserveront leur droit à attribution gratuite d'Actions B à l'issue de la période d'acquisition sans qu'il soit besoin de satisfaire aux conditions de présence et de performance.

L'attribution définitive des Actions B interviendra avant la date d'attribution définitive, dans les cas visés ci-dessous :

- En cas de décès du bénéficiaire avant la date d'attribution définitive susvisée, ses ayants-droits peuvent demander l'attribution des actions pendant un délai de six mois à compter du décès.
- En cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégorie prévue à l'article L.341-4 code de la sécurité sociale, les actions qui lui ont été attribuées seront attribuées définitivement avant la date d'attribution définitive susvisée.

L'attribution définitive des Actions B est soumise au respect des conditions de performance mentionnées ci-dessus.

La réalisation de la condition de performance sera constatée par le Conseil d'administration préalablement à l'attribution définitive desdites actions.

En cas d'opération de prise de contrôle d'Abionyx au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, la condition de performance susvisée sera réputée intégralement satisfaite.

A compter de leur attribution définitive, les actions attribuées gratuitement seront soumises à une période de conservation fixée à un an à compter de leur date d'attribution définitive, sauf exceptions.

A l'issue de cette période de conservation, les Actions B attribuées gratuitement pourront être librement cédées par leurs bénéficiaires, sous certaines réserves. Les Actions B gratuitement attribuées aux bénéficiaires seront des actions ordinaires nouvelles à émettre par voie d'augmentation de capital par incorporation de réserves. A compter de leur attribution définitive, les Actions B seront immédiatement assimilables et porteront jouissance courante.

Ce plan B étant basé sur des conditions de marché, telles que détaillées ci-dessus, le Groupe a eu recours à un actuair pour évaluer la charge conformément à IFRS 2. Les hypothèses retenues dans le cadre de cette évaluation en date du 30 juin 2022 sont les suivantes :

- Taux sans risque pour une maturité 1 an : 0%
- Cours de l'action à la date d'évaluation : 1.448 €
- Taux annuel de turnover : 0%
- Décote au titre de l'incessibilité des AGA : 0%
- Taux de contribution patronales : 20%.

#### Plan C du 17 novembre 2021

Bénéficiaire : Salarié dénommé ;

L'attribution définitive des Actions C interviendra, sous réserve du respect des conditions de présence et de performance prévues ci-après, à l'issue de la période d'acquisition soit le 31 décembre 2024 (ci-après la « Période d'acquisition »).

Sous réserve que les conditions d'attribution soient remplies, l'attribution définitive des actions gratuites au profit de Monsieur Yann Quentric interviendra au plus tard le 17 janvier 2025 et ce quelle que soit la date de réalisation des conditions d'attribution.

Si au 31 décembre 2024, Abionyx a notifié à Monsieur Yann Quentric une Réclamation au sens de l'Article 9.1 du protocole d'apport en date du 17 novembre 2021, l'attribution définitive des Actions C sera reportée au 10ème jour ouvré suivant le jour où cette Réclamation aura été réglée.

L'attribution définitive des Actions C est subordonnée en toute hypothèse au respect d'une condition de présence qui s'ajoute aux conditions de performance.

En cas de cessation du contrat de travail et du mandat social liant les bénéficiaires à la société ou à une société liée au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce pendant la période d'acquisition, les bénéficiaires perdront leur droit à attribution gratuite d'Actions C à, sauf décision contraire du conseil d'administration.

Le respect de cette condition de présence sera apprécié à la date d'attribution définitive des Actions C, à savoir le 31 décembre 2024, sous réserve des exceptions prévues au paragraphe suivant.

Par dérogation à ce qui précède en cas de départ à la retraite ou de mise en retraite, les bénéficiaires conserveront leur droit à attribution gratuite d'Actions A à l'issue de la période d'acquisition, sous réserve, le cas échéant, du respect de la condition de performance.

L'attribution définitive des Actions C interviendra avant la date d'attribution définitive susvisée au paragraphe a, dans les cas visés ci-dessous :

- En cas de décès du bénéficiaire avant la date d'attribution définitive susvisée, ses ayants-droits peuvent demander l'attribution des actions pendant un délai de six mois à compter du décès.
- En cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégorie prévue à l'article L.341-4 code de la sécurité sociale, les actions qui lui ont été attribuées seront attribuées définitivement avant la date d'attribution définitive susvisée.

La condition de performance concernant les Actions C sera considérée comme remplie en cas de :

- Initiation, recrutement et finalisation de 3 études cliniques ophtalmologiques en fin de phase II.B matérialisé par l'obtention d'un rapport externe confirmant l'atteinte ou non de l'objectif principal de l'étude dont au moins une atteindra son objectif principal d'efficacité
- ou
- Dépôt et obtention d'une autorisation de mise sur le marché d'au moins un produit Abionyx dans le cadre d'un traitement ophtalmologique.

La condition de performance devra être remplie au plus tard le 31 décembre 2024.

Le conseil pourra reconsidérer cette date dans l'hypothèse où elle ne pourrait être respectée pour des raisons de délais de traitement par les autorités réglementaires, sanitaires et éthiques, c'est-à-dire le délai officiel validé par la directive Européenne relative aux essais cliniques en vigueur.

La réalisation de la condition de performance sera constatée par le Conseil d'administration préalablement à l'attribution définitive desdites actions.

A compter de leur attribution définitive, les Actions C attribuées gratuitement seront librement cessibles (sous certaines réserves) et ne seront soumises à aucune période de conservation.

Les Actions C gratuitement attribuées aux bénéficiaires seront des actions ordinaires nouvelles à émettre par voie d'augmentation de capital par incorporation de réserves. A compter de leur attribution définitive, les Actions C seront immédiatement assimilables et porteront jouissance courante.

AGA de performance, Stock-options, BSPCE et BSA accordées

	Nombre d'options 30/06/2022	Cours moyen d'exercice 30/06/2022	Nombre d'options 31/12/2021	Cours moyen d'exercice 31/12/2021
Montant début de période	1 854 803	2,27	921 127	3,10
Options accordées	-	-	1 677 053	1,70
Options exercées	-	-	713 277	0,37
Options expirées et caduques	16 600	2,21	30 100	8,74
<b>Montant fin de période</b>	<b>1 838 203</b>	<b>2,21</b>	<b>1 854 803</b>	<b>2,27</b>

Détail des plans accordés

Le tableau ci-après fournit le résultat des évaluations unitaires des options attribuées et en rappelle les hypothèses.

Type de plan	Date d'octroi	Nombre d'instruments accordés	Nombre d'instruments annulés	Nombre d'instruments exercés	Nombre d'instruments vestés	Prix d'exercice (€)
BCE	2006	76 500	33 250	43 250	0	5,45
Options	2006	222 500	142 412	80 088	0	4,22 / 7,32
BSA	2006	15 000	15 000	0	0	7,32
BCE	2007	64 376	64 376	0	0	7,32
Options	2007	250 626	250 626	0	0	7,32
BSA	2007	48 250	48 250	0	0	7,32
BCE	2008	236 475	236 475	0	0	7,69
Options	2008	68 950	68 950	0	0	7,69
BSA	2008	10 000	10 000	0	0	7,69
BCE	2009	163 800	162 775	1 025	0	7,66
Options	2009	131 300	130 300	1 000	0	7,66
BSA	2009	10 000	10 000	0	0	7,66
Options	2010	85 500	85 500	0	0	7,77 / 8,74
BSA	2010	43 250	43 250	0	0	7,77 / 8,74
BCE	2010	83 000	83 000	0	0	7,77
BCE	2011	303 000	246 865	56 135	0	8,74 / 9,31
Options	2011	112 500	112 500	0	0	8,74 / 9,31
BSA	2011	0	0	0	0	8,74
BCE	2012	191 381	191 381	0	0	9,31
BSA	2012	77 667	77 667	0	0	9,31
Options	2012	41 100	41 100	0	0	9,31
BCE	2013	443 714	422 314	0	21 400	9,49
Options	2013	166 286	166 286	0	0	9,49
BSA	2013	74 000	74 000	0	0	9,49
AGA	2015	365 000	0	365 000	0	12,16
AGA	2016	200 000	160 000	40 000	0	11,7
AGA	2016	5 000	0	5 000	0	8,4
BSA	2016	133 000	33 250	0	99 750	9,36
Options	2016	134 417	134 417	0	0	9,36
BSA	2018	40 000	0	0	40 000	1,7
AGA	2019	713 277	0	713 277	0	0,37
AGA	2021	87 608	0	0	87 608	0,88
AGA	2021	437 500	0	0	437 500	1,48
AGA	2021	832 500	0	0	832 500	1,48
AGA	2021	319 445	0	0	319 445	2,8
<b>TOTAL</b>		<b>6 186 922</b>	<b>3 043 944</b>	<b>1 304 775</b>	<b>1 838 203</b>	

### Situation au 30 juin 2022

#### Options exercées

Aucune option n'a été exercée au cours du semestre.

#### Options accordées

Aucune option n'a été accordée.

#### Impact sur le compte de résultat

Au 30 juin 2022, la société a comptabilisé une charge de 374 K€ correspondant aux AGA de performance.

Cette charge a été comptabilisée en tenant compte des probabilités d'atteinte des critères de performance :

- Les critères de performances du Plan B du 17 novembre 2021 ne sont pas atteints au 30 juin 2022. Le management a estimé la probabilité d'atteinte des critères de valorisation ;
- Les critères de performance du Plan C du 17 novembre 2021 n'a pas été atteint. Au 30 juin 2022, la société considère qu'elle ne dispose pas d'éléments scientifiques tangibles et suffisants pour reconnaître une probabilité d'atteinte de l'un ou l'autre de ces critères. Le management estime qu'à compter de l'IMPD pour obtenir une IND (autorisation d'essai chez l'homme), la probabilité d'atteinte de l'un de ces critères sera supérieure à 50% et sera donc le fait générateur de la comptabilisation de ces engagements.

Cette charge de 374 K€ a été comptabilisée pour respectivement pour 313 K€ en frais administratifs et pour 61 K€ en frais de recherche et développement.

#### Analyse de sensibilité

Pour les critères de performance non atteints au titre du Plan B du 17 novembre 2021, une analyse de sensibilité a été effectuée sur la base d'une atteinte des montants de valorisation, avec 3 mois d'avance et avec 3 mois de retard.

Si les critères de performances du Plan B sont atteints 3 mois avant, la charge aurait été de 400 K€.

Si les critères de performances du Plan B sont atteints 3 mois après la charge aurait été de 325 K€.

## V. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

La liste des sociétés consolidées est détaillée ci-dessous :

Société et forme juridique	Siège Social	% contrôle			% intérêt		
		juin-22	déc-21	juin-21	juin-22	déc-21	juin-21
Abionyx Pharma	33-43 av. Georges Pompidou – Bâtiment D – 31130 Balma  France	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère
Cerenis Therapeutics Inc.	PO Box 861, Lakeland – MI 48143  USA	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Iris Pharma Holding	11 allée Hector Pintus – 06610 Laa Gaude France	100%	100%	N/A	1	1	N/A
Iris Pharma	11 allée Hector Pintus – 06610 La Gaude France	100%	100%	N/A	100%	100%	N/A

## **D. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

KPMG SA  
224 Rue Carmin  
CS 17610 31676  
31676 Labège Cedex  
775 726 417 R.C.S. Toulouse

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre

# **ABIONYX PHARMA**

Société anonyme  
33-43 avenue Georges Pompidou, Bâtiment D  
31130 BALMA

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**

Période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022

---

Aux actionnaires de la société ABIONYX PHARMA

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société, relatifs à la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

**Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

**Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Labège et Bordeaux, le 29 septembre 2022

Les commissaires aux comptes

KPMG SA

Deloitte & Associés

Pierre SUBREVILLE

Stéphane LEMANISSIER